

**Ministère of
Municipal Affairs
and Housing**

Office of the Minister

777 Bay Street, 17th Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel.: 416 585-7000

**Ministère des
Affaires municipales
et du Logement**

Bureau du ministre

777, rue Bay, 17^e étage
Toronto ON M5G 2E5
Tél. : 416 585-7000



19-4605

Madame Lorraine Filyer
Présidente
Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto
102, avenue Lakeshore, île Ward's
Toronto ON M5J 1X8

Madame,

Je suis heureux de vous écrire dans le cadre de vos fonctions de présidente de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (la « Fiducie »). Je tiens à vous remercier, vous et le conseil d'administration, pour votre leadership et vos services.

La *Directive concernant les organismes et les nominations* exige que j'énonce mes attentes à l'égard de la Fiducie pour l'exercice financier 2020-2021, ce que je fais au moyen de la présente lettre.

La Fiducie est un précieux partenaire dans la prestation des services à la population de l'Ontario. En collaboration avec vos collègues membres du conseil, vous devez établir pour la Fiducie des buts, des objectifs et une orientation stratégique compatibles avec son mandat et les politiques et directives de notre gouvernement. Maintenant que le Groupe de travail pour l'examen des organismes a terminé ses travaux, j'espère que la Fiducie demeure déterminée à assurer les activités nécessaires de surveillance, de conformité et d'exécution relevant de son mandat tout en veillant à l'optimisation des ressources dans la prestation de ces services.

Comme vous le savez, la *Loi de 1993 sur l'administration de la zone résidentielle des îles de Toronto* (la « Loi ») exige que la Fiducie gère les biens-fonds des îles Algonquin et Ward's décrits dans son annexe, y compris les maisons et les autres bâtiments et structures situés sur les biens-fonds, au profit de la collectivité constituée par les résidents des îles et au profit du public.

Comme le précise la Loi, la Fiducie a notamment pour mandat :

- d'exploiter, au profit et pour la jouissance du public, les bâtiments et structures, à l'exclusion des maisons et du poste de pompiers, qui existaient le jour de l'entrée en vigueur de la Loi;
- de veiller à ce que le public ait un accès raisonnable aux bâtiments et structures exploités par la Fiducie;

- dans certains cas, de faire en sorte qu'une maison dont la vente est proposée soit évaluée;
- de gérer la vente des maisons, des baux fonciers et des baux de biens-fonds vacants des îles de Toronto;
- de recueillir suffisamment de revenus pour réaliser ses objets.

Le rétablissement de la confiance, de la transparence et de la responsabilité forme la base sur laquelle repose le plan du gouvernement visant à édifier une administration financièrement responsable et à protéger les services publics cruciaux, comme l'indique le *Budget de l'Ontario 2019 – Protéger l'essentiel*. À titre de ministre, je m'attends à ce que la Fiducie continue de se concentrer sur ce qui suit :

- assurer la conformité aux exigences de la Loi, des directives et politiques applicables du gouvernement et du protocole d'entente qui la lie au ministère;
- gérer efficacement ses dépenses de façon compatible avec les objectifs financiers du gouvernement afin d'assurer son efficience et sa pérennité et de fournir des services optimisant les ressources au profit des résidents des îles et du public;
- gérer les risques opérationnels, stratégiques et financiers qu'elle court afin de contribuer à la réalisation des objectifs opérationnels;
- maintenir un système efficace de contrôles internes et de conformité assorti d'exigences applicables, y compris des mesures de rendement robustes favorisant la transparence et la responsabilisation;
- maintenir sa relation de travail productive avec le personnel du ministère dans le contexte de la modification de la composition du conseil visant à ce qu'elle soit axée sur les compétences;
- maintenir l'efficacité des services à la clientèle.

Outre ses activités opérationnelles régulières, la Fiducie devrait continuer de s'efforcer d'atteindre les buts énoncés dans son plan d'activités et veiller :

- à ce que le conseil d'administration, le personnel et les membres de ses comités possèdent les aptitudes et les connaissances nécessaires pour exécuter son mandat;
- à fournir des services adaptés au profit des résidents et du public;
- à maintenir une relation forte avec la collectivité des îles, le public et le personnel du ministère dans l'exécution de son mandat grâce à des communications améliorées et régulières;
- à gérer efficacement les bâtiments publics et les actifs naturels dans le cadre de son mandat afin de les protéger et de les préserver au profit et pour la jouissance du public;
- à assurer le contrôle efficace et constant de ses activités.

Je vous remercie, vous et la Fiducie, de votre engagement et de votre service envers la collectivité constituée par les résidents des îles de Toronto et envers le public.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,

Steve Clark